ne.ch

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

PLAN DIRECTEUR CANTONAL
CARTE DE SYNTHESE

MAI 2018

Données de base	Mesures du PDC	

DONNÉES GÉNÉRALES

- Limite nationale
- Limite cantonale
- Périmètre d'Agglomération RUN

R RELATIONS EXTERIEURES : RAYONNER

R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel

Patrimoine culturel, sites construits / R_35 - R_36

- Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS)
- Zone centrale du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Zone tampon du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO

Patrimoine culturel, sites lacustres "Palafittes" / R_37

- Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la série des « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes »
- Site associé d'importance nationale [1]
- Autre site associé [1]

[1] Un pictogramme peut représenter plusieurs sites

Parcs naturels régionaux / R_38

- Chasseral
- Doubs

E ÉCONOMIE : INCITER

E.1 Soutenir un développement économique durable

Pôles de développement / E_11

- Pôle de développement d'intérêt cantonal
- Pôle de développement d'intérêt régional

Centres d'achat et autres grands générateurs de trafic / E_13

- Grand centre d'achat
- Autre grand générateur de trafic

E.2 Assurer un approvionnement durable

Approvisionnement électrique / E_22

- Centrale et installation de production d'énergie
- Ligne haute-tension 220 kV - variante aérienne ou câble [2] / Ligne ferroviaire 132 kV : Renforcement [2]
- Ligne haute-tension 220 kV - variante sous-lacustre
- Ligne haute-tension 125 et 60 kV (importance cantonale et supra-cantonale)
- Ligne haute-tension CFF : Existante 66 kV / Renforcement 132 kV

[2] Selon le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)

Energies renouvelables / E_24 - E_25

- Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens
- Station hydroélectrique

Matériaux minéraux / E_31

- Site d'extraction

Gestion des déchets / E_32

- Centre logistique
- Usine d'incinération des ordures ménagères
- Installation de valorisation et de traitement des déchets
- Déchetterie régionale
- Installation de compostage
- Installation de méthanisation agricole (biogaz)
- Décharge controlée (matériaux d'excavation et déchets inertes)

A ACCESSIBILITÉ : RELIER

A.1 Améliorer les liaisons extérieures

Liaisons aériennes / A_12

- Aéroport d'importance régionale (Les Eplatures) [3]
- Aérodrome, champ d'aviation (Neuchâtel - Môtiers) [3]

[3] Selon le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique civile (PSIA)

Liaisons ferroviaires nationales et internationales / A_11

- Ligne Neuchâtel - Paris : Maintien des liaisons
- Ligne La Chaux-de-Fonds - Besançon (« Ligne des Horlogers ») : Maintien de l'offre
- Ligne nationale du Pied du Jura et ligne Neuchâtel - Berne : Raccordement optimal

A.2 Organiser et gérer la mobilité

RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux / A_22 - A_23 - A_25

- Ligne ferroviaire Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds : Existante / Construction
- Autre ligne ferroviaire régionale : Existante
- Construction (Corcelles - Bôle, Littorail) - Augmentation de la desserte
- Electrification
- Gare, halte
- Parkings d'échanges d'importance cantonale : En suspens (non représenté)
- Augmentation de capacité

A.3 Réorganiser le réseau routier

Réseau routier cantonal / A_31 - A_32

- Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction H20
- Route nationale et route principale suisse : Existante / Principe de tracé H10 et H18 - Construction H20
- Route cantonale principale et secondaire

U ESPACE URBAIN : VALORISER

U.1 Coordonner urbanisation, mobilité et environnement

Territoire d'urbanisation / U_11 - U_12 - U_13 - U_14 - U_15 - S_29

- Zone à bâtir existante (habitat - activités - mixte et centre - solde [4])
- Zone de constructions basses (S_29)
- Zone d'utilisation différée

Sites stratégiques:
- Pôle de gare
- Pôle de logements
- Pôle mixte
- Friche bien desservie

Potentiel d'évolution de la zone à bâtir (habitat - mixte et centre) :

Extension
- Jusqu'à l'horizon 2030
- Jusqu'à l'horizon 2040 **avec** qualité de desserte par les TP adéquate
- Jusqu'à l'horizon 2040 **sans** qualité de desserte par les TP adéquate

Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030 [5]
- Moins de 1 ha
- De 1 à 2 ha
- De 2 à 3 ha
- Plus de 3 ha

[4] Utilité publique - sport-loisirs-détente - verdure - domaine public - divers
[5] Fourchette indicative

U.3 Elever le niveau général des équipements et des services

Equipements publics d'importance cantonale et supra-cantonale / U_31

- Hhs — Hôpital (mission cantonale) - Hôpital (mission spécialisée) - SMUR [6] : Existant
- FCA / A — Formation - Culture - Administration : Existant / Nouveau pôle administratif

[6] Services mobiles d'urgence et de réanimation

Installations de tir et terrains militaires [7]

- Place d'armes
- Place de tir

[7] Selon le plan sectoriel militaire 2017 (PSM)

S SOLIDARITÉ TERRITORIALE : RENFORCER

S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base

Gens du voyage / S_13

- Aire de passage pour les communautés nomades suisses

S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural

Territoire rural / S_21 - S_22 - S_23

- Surface d'assolement (SDA)
- Zone viticole : Existante [8] / Extension potentielle

[8] Selon plan d'affectation cantonal (PAC)

Habitat rural / S_26 - S_27

- Petite entité urbanisée (hameau), mise en conformité selon l'article 33 OAT (ZMHR) : Conforme / Non conforme
- Habitat traditionnellement dispersé (au sens de l'article 39 OAT)

S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage

Protection naturelle et paysagère / S_31 - S_34 - S_37 - S_38

- Site emblématique
- Couloir écologique d'importance nationale (corridor à faune) : Franchissement de route intact / Franchissement de route perturbé - largement interrompu
- Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
- Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) [9]
- Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) [9]
- Site marécageux [10]
- Zone de protection cantonale : Marais et zone alluviale [10], ZP1 [10], Biotope [11]
- Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)
- Limite paysagère à l'urbanisation

[9] Hors zone de protection cantonale et hors ICOP
[10] Selon plan d'affectation cantonal (PAC)
[11] Hors ICOP

Territoires de délassement, installations de loisirs / S_32

- Station d'hiver et d'été
- Golf

Rives, cours d'eau et lacs / S_33 - S_36

- Lac
- Port de plaisance : Existant / Extension prévue [12]
- Sentier du Lac : Existant / A optimiser [12]
- Cours d'eau / Revitalisation des cours d'eau [13]

[12] Selon plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel
[13] Priorités 1 et 2 selon la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau 2014

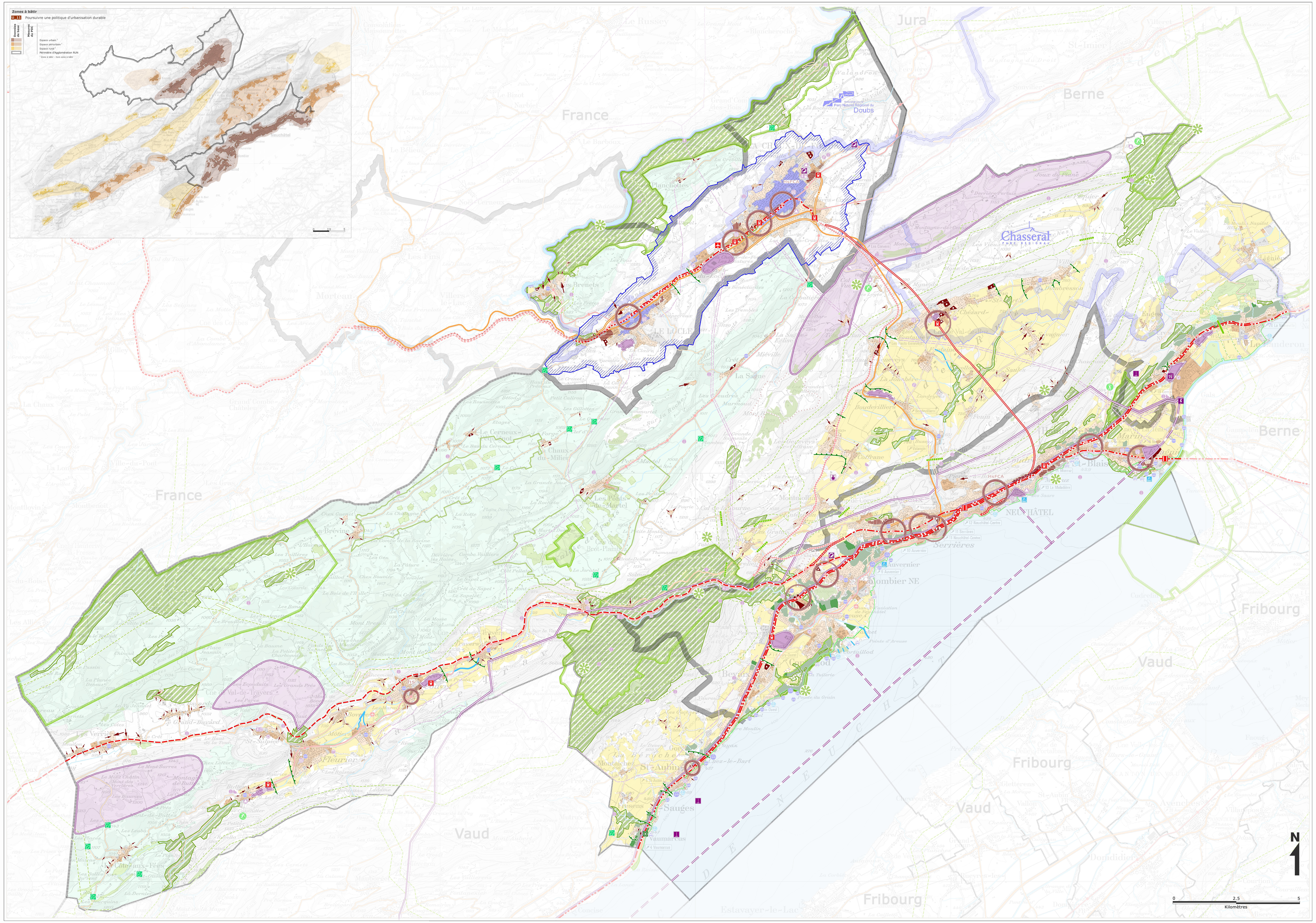

Etablissement : SAT, Mai 2011
Actualisation : SAT, Mai 2018

Droits d'utilisation des données cartographiques
CP100 © Copyright 2003 Office fédéral de topographie (DV 574.4)

Droits d'utilisation des données SIG
Aménagement du territoire, Inventaire fédéral IFP, Réseau énergie, Réseau transports publics, Réseau routier, Limites administratives : Système d'Information du Territoire Neuchâtelois SITN (http://www.ne.ch/sitn)